



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 04 FEVRIER 2025**

Etabli en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur.

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-SEPT DECEMBRE à 18h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le mercredi 19 juin 2024, s'est réuni à la Mairie de Pont de l'Arche en séance publique sous la présidence de Richard JACQUET, Maire.

Etaient présents :

Membres élus : Richard JACQUET, Albert NANIYOUA, Daniel BREINER, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Mourad AFIF HASSANI, Guy COTTREZ

Membres désignés : Mélanie ROGER, Valérie LOUCHEL, Jessica POUSSET, Christine SAVARY, Isabelle SERRET

Etaient absents avec pouvoir : Marie-Madeleine BENNETOT a donné pouvoir à Daniel BREINER, Michèle LARUELLE a donné pouvoir à Monique INFRAY

Etaient absents : Marie-Claude LAURET, Chantal INFRAY, Dominique TINEL

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DECISIONS - REHABILITATION DE LA RESIDENCE LES PINS

Il vous est présenté la décision n°02-2024 et la décision n°01-2025 du Président du CCAS de Pont de l'Arche prise en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales :

DECISION N°2-2024 : Avenant contrat CSPS - Prolongation de mission DEKRA

Dans le cadre de l'avancement du chantier, il apparaît que ce dernier ne peut faire l'objet d'une réception comme prévu contractuellement dans un délai de 21 mois.

Cette décision annonce :

- une prolongation de la présence du Coordonnateur SPS pour une durée de 12 mois, de novembre 2024 à octobre 2025, jusqu'à la nouvelle date de réception du chantier.

DECISION N°1-2025 : Avenant n°3B - Rectification de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite au retard d'exécution

Suite aux défaillances de certaines entreprises, l'avancement du chantier présente un retard d'exécution estimé selon le planning arrêté au 30 octobre 2024 à 12 mois.

Cette décision annonce :

- une modification du marché revalorisé suite à l'avenant n°2 de MOE de 452 249,31 € HT au nouveau montant de marché de MOE de 475 561,13 € HT, soit un montant d'avenant de 23 311,82 € HT (+5,15%),
- une prolongation de 12 mois.

DECISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles et du règlement intérieur, validé en date du 2 juillet 2020, la commission permanente est chargée d'instruire les demandes de secours formulées auprès du service et doit rendre compte des décisions en Conseil d'Administration.

Il vous est présenté les décisions prises lors des commissions permanentes suivantes :

MOIS DE LA COMMISSION PERMANENTE	OBJET	DECISION	N° DECISION
Décembre 2024	BA	Accordée	93
	BA	Refusée	94
	BA	Accordée	95
	BA	Accordée	96
	BA	Accordée	97
	BA	Accordée	99
	AF	Refusée	100
Janvier 2025	BA	Accordée	1
	BA	Accordée	2
	BA	Accordée	3
	BA	Accordée	4
	BA	Refusée	5
	BA	Refusée	6
	AF	Accordée	7
	AF	Accordée	8
	AF	Refusée	9

A - INFORMATIONS

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Visite et présentation du nouveau fonctionnement de l'« Epicerie sociale » par les bénévoles

Rapporteurs : Les bénévoles

Les retours des usagers sont positifs et il en ressort une meilleure gestion des produits qui sont choisis par les bénéficiaires chaque semaine pour éviter les pertes ou les doublons.

- Accueil d'une stagiaire BTS ESF du 6 janvier au 21 février 2025

Mélanie DIOME a été nommée tutrice de la stagiaire, Floriane LECOINTRE.

AMENAGEMENT DU FUTUR TREMPLIN

- Retour sur l'aménagement du futur tremplin en lien avec l'atelier « Universel »

Rapporteur : Albert NANIYOUOLA

Informations - Annexe n°1 – Aménagement du nouveau Tremplin «Plans d'aménagement et chiffrage»

Informations - Annexe n°2 – Aménagement du nouveau Tremplin «Couleurs et matières - Vue globale»

Deux supports Powerpoint sont présentés au Conseil d'administration avec une vue d'ensemble du Tremplin et les différents espaces ainsi qu'une proposition pour les sols et les murs.

FRANCE SERVICES

- Bilan 2024 des ateliers en lien avec la CARSAT et l'ASEPT (Association Santé Education Prévention sur les Territoires) et leur reconduction en mars/avril 2025 (Flyers en cours)

1. Atelier « Bienvenue à la retraite » pour les personnes récemment en retraite ou pour les futurs retraités 7 séances : Pour rappel, l'atelier « Bienvenue à la retraite » a pour objectif de partager collectivement, les conseils et bons plans ou encore de faire le point sur les aides administratives et financières auxquelles les différents publics de retraités peuvent prétendre. Il s'agit d'un lieu convivial pour informer sur les ressources à disposition, à destination des plus de 60 ans (apprendre à se connaître, gestion du budget, démarches administratives et juridiques, les envies et projets, prendre soin de soi, prendre du temps pour soi et les autres, être mobile pendant la retraite)

A titre indicatif sur la session 2024, nous avons reçu :

1ère séance : 9 usagers
2ème séance : 9 usagers
3ème séance : 5 usagers
4ème séance : 5 usagers
5ème séance : 4 usagers
6ème séance : 4 usagers

2. Atelier Socio-esthétique : Cet atelier sensibilise les participants à l'importance de continuer à prendre soin de soi avec l'avancée en âge, de s'ouvrir au monde et d'adoucir le regard porté sur soi. Il leur permet d'adopter des pratiques plus responsables en termes d'hygiène de vie et de produits utilisés. Les interventions portent sur des soins esthétiques (mains, visage, automassages) et permettent aux bénéficiaires de développer leur capacité de détente en évoluant dans un espace accueillant et sécurisant pour alléger le stress dû à l'avancée en âge. Chacun en ressort apaisé, en confiance et prêt à se projeter avec sérénité dans son quotidien.

A titre indicatif sur la session 2024, nous avons reçu :

1ère séance : 12 usagers
2ème séance : 11 usagers
3ème séance : 9 usagers
4ème séance : 5 usagers
5ème séance : 4 usagers

- Accueil d'une stagiaire FRANCE SERVICES du 13 janvier au 21 février 2025

Clara PORNIN a été nommée tutrice de la stagiaire, Florence LOUTREL.

RESIDENCE LES PINS

- Rapport final d'évaluation du 20 novembre 2024 suite aux visites des 5 et 6 septembre 2024 et présentation des rétro-plannings du plan d'actions 2025 et 2026

Rapporteur : Daniel BREINER

Informations - Annexe n°3 - Powerpoint du rapport final d'évaluation résidence Les Pins

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de Santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

La Résidence Les Pins a fait l'objet d'une évaluation sur deux jours, les 5 et 6 septembre dernier.

Le rapport de visite d'évaluation finale a été rendu le 20 novembre 2024. Un principe de cotation par thématique (la personne, les professionnels, l'ESSMS) a été appliqué avec un récapitulatif des axes forts relevés ainsi que des axes de progrès identifiés.

Ce rapport a été présenté en C.V.S. (Conseil de la Vie Sociale) de la résidence le 16 décembre 2024.

Une restitution de ce rapport ainsi qu'un plan d'actions proposé par l'équipe de la résidence sont présentés au Conseil d'administration du CCAS.

B - DELIBERATIONS

25.01 – FISCALITE– BUDGET PRINCIPAL CCAS - Budget primitif 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Annexe n°1 – BP principal CCAS 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale est l'organe permettant la mise en place de la politique sociale de l'équipe municipale.

Elle se décline en trois axes :

- L'organisation, la gestion des interventions et l'accompagnement des personnes et des familles, réalisés par l'accompagnatrice Sociale,
- La mise en place d'aides facultatives à destination de la population,
- La lutte contre le non-recours aux droits avec l'Espace France Services et le conseiller numérique.

Le BP 2025 du CCAS est équilibré à (+) 313 023,00 € en section de fonctionnement et (+) 7 546,00 € en section d'investissement et a pris en compte les orientations budgétaires évoquées lors du débat réalisé au Conseil d'administration du mardi 17 décembre 2024.

Section fonctionnement :

En recette de fonctionnement au chapitre 013 atténuation de charges, il est prévu une inscription de (+) 104 839,00 € correspondant au remboursement des personnels mis à disposition de la résidence Les Pins.

Au chapitre 70 produits d'activité, il est prévu, une somme de (+) 27 000,00 € dont la recette principale est la vente des repas de portage.

Le chapitre 74 dotations et participations présente une inscription de (+) 181 184,00 € correspondant pour 113 128,00 € à la subvention d'équilibre versée par la Ville, 45 000,00 € au titre de la participation de l'Etat pour le fonctionnement de l'Espace France Services, 17 500,00 € au titre de la contribution versée par La Banque des Territoires pour le conseiller numérique et 5 556,00 € au titre des remboursements des contrats aidés.

En dépense de fonctionnement, le chapitre 011 charges à caractère général présente une inscription à hauteur de (+) 21 210,00 € correspondant pour 10 000,00 € au portage de repas (repas spécifiques fournis par l'EHPAD), pour 4800,00 € au titre des frais alimentaires (banque alimentaire d'Evreux), pour 300,00 € aux fournitures de petits équipements, pour 600,00 € correspondant à un cadeau de Noël aux résidents de l'EHPAD, 1500,00 € au titre de la révision annuelle du véhicule de portage des repas, pour 1 200,00 € au titre de la téléassistance « présence verte », pour 600,00 € au titre de la participation au CIAS de l'agglomération et pour 500,00 € au titre de la formation des agents et pour 1710,00 € au titre des frais de fonctionnement de la structure.

Au chapitre 012 frais de personnel, il est porté une inscription de (+) 269 611,00 € correspondant au personnel du CCAS et de la Résidence Les Pins qui prend en compte notamment l'accompagnatrice sociale, le personnel de l'Espace France Services, le conseiller numérique et l'équipe de la Résidence dont la nouvelle animatrice.

Le chapitre 65 autres charges de gestion courante présente une inscription de (+) 14 656,00 € correspondant pour 2500,00 € au titre des secours, pour 11 156,00 € pour le subventionnement aux associations à caractère social, pour 500,00 € de provisionnement pour créances irrécouvrables et pour 500,00 € de provision de régularisation de rattachements.

Le chapitre 66 charges financières, ne présente aucune inscription puisque le CCAS n'a plus d'emprunt en cours.

Le chapitre 042 opération de transfert entre section est, quant à lui, alimenté de 7 546,00 € correspondant à la dotation aux amortissements.

Section investissement :

En recettes d'investissement, le chapitre 040 présente une inscription de (+) 7 546,00 € correspondant aux dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement (chapitre 042).

En dépenses d'investissement, le chapitre 16 emprunts et dettes assimilées ne présente aucune inscription puisque le CCAS a fini de rembourser le prêt du véhicule de portage.

Au chapitre 20, immobilisations incorporelles il est proposé une inscription de (+) 600,00 € correspondant aux licences des logiciels.

Au chapitre 21, immobilisations corporelles il est proposé une inscription de (+) 7 546,00 € correspondant à une provision pour l'achat de matériels.

- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 17 décembre 2024,

Considérant les besoins en dépenses et en recettes évalués de façon sincère définie en équilibre,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- FONCTIONNEMENT équilibré à la somme de (+) 313 023,00 €
- INVESTISSEMENT équilibré à la somme de (+) 7 546,00 €

Présentation synthétique du Budget Primitif CCAS 2025

CCAS - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 546,00
+		+
		RECETTES
		7 546,00
=		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
		0,00
		(si solde positif)
		0,00
=		
Total de la section d'investissement (2)		7 546,00
=		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	313 023,00
+		+
		RECETTES
		313 023,00
=		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
		0,00
		(si déficit)
		0,00
=		
Total de la section de fonctionnement (3)		313 023,00
=		
TOTAL DU BUDGET (4)		320 569,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	82 500,00	0,00	104 839,00	0,00	104 839,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	26 500,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	147 524,00	0,00	181 184,00	0,00	181 184,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		256 524,00	0,00	313 023,00	0,00	313 023,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		256 524,00	0,00	313 023,00	0,00	313 023,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	256 524,00	0,00	313 023,00	0,00	313 023,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	313 023,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 546,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	20 560,00	0,00	21 210,00	0,00	21 210,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	220 349,00	0,00	269 611,00	0,00	269 611,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	9 100,00	0,00	14 656,00	0,00	14 656,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		250 009,00	0,00	305 477,00	0,00	305 477,00
66	Charges financières	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		250 024,00	0,00	305 477,00	0,00	305 477,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 500,00	0,00	7 546,00	0,00	7 546,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 500,00	0,00	7 546,00	0,00	7 546,00
TOTAL		256 524,00	0,00	313 023,00	0,00	313 023,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						313 023,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 500,00		7 546,00	0,00	7 546,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 500,00		7 546,00	0,00	7 546,00

TOTAL	6 500,00	0,00	7 546,00	0,00	7 546,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 546,00
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	7 546,00
--	-----------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 250,00	0,00	7 546,00	0,00	7 546,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 850,00	0,00	7 546,00	0,00	7 546,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 500,00	0,00	7 546,00	0,00	7 546,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	6 500,00	0,00	7 546,00	0,00	7 546,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 546,00
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

25.02 – FISCALITE– RESIDENCE LES PINS - Budget primitif 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Annexe n°2 – BP Les Pins 2025

Le Budget primitif 2025 annexe de la Résidence Les Pins est équilibré à (+) 335 150,00 € en section de fonctionnement et à (+) 278 953,00 € en section d'investissement.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est prévu une inscription à hauteur de (+) 335 150,00 € correspondant pour 291 650,00 € aux redevances des résidents, pour 22 000,00 € aux subventions CPOM du CD27, pour 20 000,00 € à une subvention d'équilibre de la Ville et pour 1 500,00 € aux recettes des escapades.

Section d'exploitation :

Au niveau du groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante, il est proposé une inscription de (+) 86 760,00 € correspondant pour 15 000,00 € aux dépenses d'eau, pour 60 000,00 € aux dépenses d'énergie (gaz et électricité), pour 360,00 € aux frais de télécommunication, pour 500,00 € aux frais de fonctionnement de la structure (carburant, fournitures), pour 2 000,00 € à l'alimentation, pour 2 500,00 € aux contrôles périodiques incluant la prestation AMO chauffage, pour 400,00 € aux dépenses de petits équipements et pour 6 000,00 € aux dépenses liées à l'animation.

Au niveau du groupe 2, dépenses afférentes au personnel, il est prévu une inscription de (+) 104 839,00 € correspondant pour 98 868,00 € au remboursement du personnel mis à disposition par le CCAS et pour 5 971,00 € à la contrepartie du personnel mis à disposition par la Ville.

Au niveau du groupe 3, dépenses afférentes à la structure, il est proposé une inscription de (+) 143 551,00 € correspondant pour 50 000,00 € à la dotation aux amortissements, pour 68 000,00 € au remboursement des intérêts d'emprunt, pour 6 351,00 € aux ICNE, pour 10 000,00 € à la taxe d'ordures ménagères, pour 1 800,00 € aux frais de formation, pour 4 500,00 € à l'escapade seniors, pour 1 000,00 € à l'entretien du bâtiment, pour 600,00 € aux provisions d'admissions en non-valeur et pour 1 300,00 € aux charges de structure (location matériel et enveloppe régularisation de rattachement).

Section d'investissement :

En recettes d'investissement, il est porté une inscription de (+) 278 953,00 € correspondant pour 50 000,00 € à la dotation aux amortissements, pour 225 453,00 € au remboursement du FCTVA et pour 3 500,00 € de provisionnement d'encaissement de cautions.

Au niveau des dépenses d'investissement, il est porté une inscription de (+) 278 953,00 € correspondant pour 269 453,00 € au remboursement du capital des emprunts (dont 197 953 € de remboursement partiel de l'emprunt relais FCTVA), pour 6 000,00 € à une enveloppe de provision d'investissement et pour 3 500,00 € au remboursement à venir des cautions au cours de l'année.

- Vu le Code Général de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22, et notamment l'arrêté du 15 décembre 2022,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 17 décembre 2024,

Considérant les besoins en dépenses et en recettes évalués de façon sincère définie en équilibre,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif annexe 2025 « Résidence Les Pins » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - FONCTIONNEMENT équilibré à la somme de (+) 335 150,00 €
 - INVESTISSEMENT équilibré à la somme de (+) 278 953,00 €

Le Budget Primitif 2025 de la Résidence les Pins, tel qu'annexé à la présente délibération se décompose comme suit :

RESIDENCE LES PINS - BP 2025 - VUE D'ENSEMBLE

Section d'exploitation (en euros)	
DEPENSES	335 150,00
GROUPE I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	86 760,00
GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel	104 839,00
GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure	143 551,00
Déficit d'exploitation reporté	En attente du CA
RECETTES	335 150,00
GROUPE I – Produits de la tarification et assimilés	291 650,00
GROUPE II – Autres produits relatifs à l'exploitation	42 000,00
GROUPE III – Produits financiers et produits non encaissables	1500
Excédent d'exploitation reporté	En attente du CA
Section d'investissement (en euros)	
DEPENSES	278 953,00
Emprunts et dettes assimilées	272 953,00
Immobilisation incorporelles	0
Immobilisation en cours	6000
Déficit prévisionnel d'investissement	En attente du CA
RECETTES	278 953,00
Dotations, fonds divers et réserves	225 453,00
Subvention d'investissement	0
Amortissements des immobilisations	50 000,00
Emprunts et dettes assimilés (dont dépôts de caution)	3 500,00
Excédent prévisionnel d'investissement	En attente du CA

25.03 –FINANCES LOCALES – SUBVENTION 2025 - Versement d'une subvention à « Jeunesse et Vie »

Rapporteur : Monsieur le Président

Annexe n°3 – Dossier de demande de subvention 2025



L'association « Jeunesse et Vie » gère et anime des Foyers de jeunes travailleurs et des résidences à destination d'un public de jeunes âgés de 16 à 30 ans. La résidence Habitat Jeunes du PRIEURE est un foyer soleil de la résidence principale de l'Etape située à Louviers. La moyenne d'âge des résidents est de 25 ans (+ 7 ans que la résidence principale de Louviers). Cela s'explique par l'accueil des résidentes au-delà de 30 ans dans le cadre du dispositif VIF (Violences Intra Familiales). Le nombre de jeunes accueillis reste stable : 25 résidents en 2024 contre 26 en 2023. Leur durée de séjour demeure cependant plus courte que la moyenne des résidences (-5,4 mois). Sur l'année 2024, 50% des entrées sont dues à des évolutions de parcours logements des jeunes accompagnés (ALT vers FJT par exemple).

L'association « Jeunesse et Vie » sollicite une subvention du Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 5500,00 € (pour rappel, la subvention versée pour 2024 était de 5500,00 €).

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- DE FIXER le montant de la subvention à 5500,00 €
- ET D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Président du CCAS,
Richard JACQUET,



Fin de séance à 20h25
Compte rendu établi par PLA/NP